

LE PRÉSIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- VU la Constitution ;
- VU le décret N° 2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n° 2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la loi organique n° 011-2000/AN du 27 avril 2000 portant composition, organisation, attributions et fonctionnement du Conseil constitutionnel et procédure applicable devant lui ;

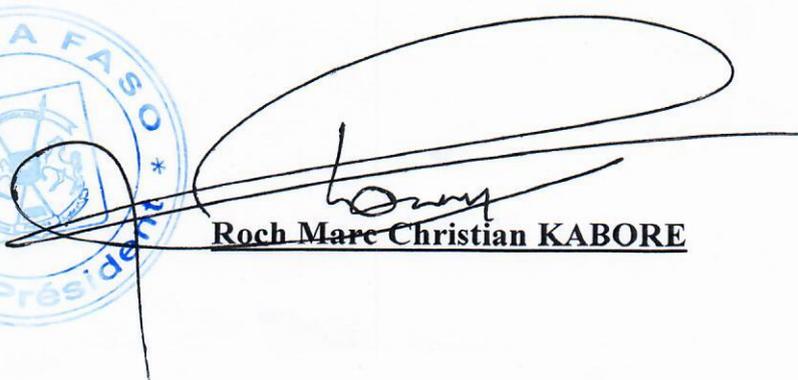
DECRETE

Article 1 : Monsieur Moctar TALL, Enseignant-Chercheur à la retraite est nommé membre du Conseil constitutionnel pour un mandat de neuf (9) ans.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 19 novembre 2020




Roch Marc Christian KABORE